

Rapport de jury

Recrutement interne d'adjoint administratif principal de 2ème classe  
de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Présidente : Madame Céline BLANCHARD  
Vice-présidente : Madame Céline HAGOPIAN

**SESSION 2017**

Epreuve écrite d'admissibilité : le mercredi 19 avril 2017  
Epreuve orale d'admission : le mardi 30 mai 2017  
Nombre de postes : 12 postes

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrits / Liste complémentaire
252	179	42	12	10

## I) LE CONCOURS :

### a) Conditions d'accès :

Conditions de qualité et d'ancienneté de services:

Le concours est ouvert aux fonctionnaires ou agents non titulaires de la fonction publique d'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière qui sont en position d'activité, de détachement ou de congé parental. Cette condition s'apprécie à la date de l'épreuve écrite d'admissibilité du concours.

Ces candidats doivent justifier d'au moins une année de services civils effectifs au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

### b) Les épreuves :

*L'épreuve d'admissibilité :*

Elle consiste en la rédaction d'une lettre administrative courante ou en l'élaboration d'un tableau. Un dossier de documents de cinq pages au maximum comportant notamment les indications nécessaires à la rédaction de la lettre ou à la confection du tableau est fourni aux candidats (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

*L'épreuve d'admission :*

Elle consiste, en présence des membres du jury ou d'examineurs, à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations (durée : trente minutes ; coefficient 4).

NB : Nul ne peut être déclaré admissible ou admis s'il n'a pas participé à l'ensemble des épreuves obligatoires, ou s'il a obtenu, à l'une des épreuves écrites d'admissibilité ou à l'épreuve d'admission, une note inférieure ou égale à 5 sur 20.

## II) LES CANDIDATS :

### a) Statistiques concernant les candidats inscrits :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	235
Hommes	17

### b) Statistiques à l'admissibilité :

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Lettre administrative	73	25	154	13.10

Statistiques des candidats admissibles :

Seuil d'admissibilité : 46.5 points / 60

Répartition hommes / femmes :

Femmes	37
Hommes	5

c) Statistiques à l'admission :

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Entretien avec le jury	0	5	37	14.41

Statistiques des candidats admis :

Seuil d'admission sur liste principale : 119 points / 140

Répartition hommes / femmes :

Femmes	11
Hommes	1

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire :

Seuil d'admission sur liste complémentaire : 108 points / 140

Répartition hommes / femmes :

Femmes	9
Hommes	1

### III) COMMENTAIRES DU JURY CONCERNANT LES EPREUVES :

a) L'épreuve d'admissibilité :

L'épreuve d'admissibilité consistait en la rédaction d'une lettre sous forme personnelle. Les membres du jury ont encore une fois souligné la confusion des candidats entre lettre personnelle et lettre administrative. Les candidats ont souvent eu du mal à citer les éléments demandés, à les retrouver dans les documents à disposition. De la même façon, une attention particulière doit être portée par les candidats sur la rédaction qui montre, sur de nombreuses copies, une difficulté à rédiger un courrier fluide, avec un plan.

b) L'épreuve d'admission :

Pour l'épreuve orale, les présentations des candidats sont assez hétérogènes même si globalement elles sont de bon niveau, bien préparées.

A l'inverse, certains candidats sont très mal préparés, avec des connaissances sur l'éducation nationale très faibles, une motivation souvent floue et superficielle et une mauvaise connaissance de leur environnement de travail.

On rencontre encore souvent des préparations récitées, quelques discours trop stéréotypés, un plan annoncé et non suivi et un manque de clarté dans la présentation quelquefois trop confuse et qui déborde du cadre demandé.

La nécessité de respecter le délai imparti à la présentation soit 5 minutes a pu faire la différence sur les présentations et l'appréciation de celles-ci.

Il est recommandé aux candidats de s'interroger sur les postes qu'ils sont susceptibles d'occuper en tant qu'adjoint administratif afin de mettre en relation les attendus et les compétences professionnelles, compétences acquises au cours des différentes expériences professionnelles. Enfin, il est important de bien connaître son environnement de travail et le système éducatif, de prendre du recul par rapport à la pratique quotidienne et de contextualiser leur fonction pour montrer leur ouverture et leur curiosité, surtout dans les domaines moins connus (universités, services déconcentrés).

La présidente du jury,

Céline BLANCHARD  
Secrétaire générale de la DSDEN de l'Isère